



**NOM et prénom** : CEULEMANS Bernard

**AGREMENT en matière** :

- Civile et commerciale

**Date de prestation de serment** : 19/11/1991

**Lieu d'exercice de la médiation** : Bld Frère Orban, 9/1 à 4000 LIEGE

**Contact par** :

- Téléphone : 04/221.79.79
- Gsm : 0477/43.79.80
- E-mail : b.ceulemans@dvclex.be

**Site internet** :

**Honoraires** : pour les médiations commerciales, j'applique le tarif recommandé par le Tribunal de Commerce. Pour les médiations civiles, je suis partisan de suivre les tarifs qui seront recommandés par les juridictions.

**Informations complémentaires diverses** :

- Origine de votre intérêt pour la médiation ?
- Quelles qualités pensez-vous mettre en œuvre dans l'exercice de vos activités ?
- Ce qui vous définit comme médiateur ?
- Que signifie pour vous « réussite » ou « échec » d'une médiation ?

Mon intérêt pour la médiation a débuté en 1996. Depuis lors, je suis très régulièrement des formations. Je suis médiateur agréé depuis le 09.09.2010.

J'ai également suivi la formation de base en droit collaboratif organisée par Avocats.be en octobre 2010.

Je reçois régulièrement des missions de médiation. En tant que médiateur, il faut avec calme, patience et impartialité apprendre aux parties à se reparler. Ensuite, lorsque le contact est renoué entre les parties, il faut les aider à dégager, par elles-mêmes, un accord équilibré, qui pourra, le cas échéant, être homologué par le Tribunal selon la volonté des parties.

Il est essentiel de ne rien imposer aux parties : la médiation est un processus volontaire de résolution de conflit auquel les parties consentent d'y participer de manière active.

On peut déjà parler de réussite de médiation lorsque le dialogue est renoué de manière durable entre parties, que chaque partie prend la peine d'écouter l'autre, de recueillir son point de vue et son ressenti, c'est encore mieux lorsque les parties aboutissent à un accord, ce qui est très souvent le cas.

Je constate que lorsque les parties ont réellement la volonté de s'engager dans le processus de la médiation, le taux de réussite est élevé (actuellement, plus de 80 % de mes médiations débouchent sur un accord entre parties).